



BVVB INFO N°158

La Ville du Bois, 7 octobre 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/09/2019

Ce Conseil Municipal s'est déroulé en deux séquences non signalées sur l'ordre du jour ci-dessous :

FINANCES	
1	Autorisation de transfert de garantie d'emprunts suite à la fusion LogiRep/LogiStart
2	Garantie sur avenant d'emprunts : Programme ESPACE HABITAT CONSTRUCTION – Résidence Les Ecrivains
RESSOURCES HUMAINES	
3	Modification du tableau des effectifs
PETITE ENFANCE	
4	Règlement de fonctionnement de la crèche multi-accueil – Les Ecureuils du Bois: Modification
URBANISME	
5	Parcelle cadastrée section AN n°105 sise chemin des Châtaigniers: Régularisation d'emprise d'alignement (124m²)
6	Parcelles cadastrées section AE n°802 et n°805 sises ruelle des Néfliers: Régularisation d'emprise d'alignement (56 et 3m²)
7	Parcelles cadastrées section AD n°730-732-734 sises sentier des Forêts: Régularisation d'emprise d'alignement (107m²)
8	Servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AM n°58 au profit des parcelles cadastrées section AM n°12 et 13
INTERCOMMUNALITE	
9	Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry (SIRM) : Modification des statuts
10	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) : Présentation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement
11	Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle: - Modification des statuts - Adhésion de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre - Adhésion de la commune de La Forêt le Roi - Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix pour la compétence « Gestion des milieux naturels et milieux aquatiques » pour les communes de La Forêt le Roi, Les Granges le Roi et Richarville - Retrait de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pour les communes de Sainte Mesme et Saint Martin de Bréthencourt au titre de l'assainissement non collectif et de la GEMAPI

Dans le premier temps, suite aux décès de Madame Sylvie IAFRATE et de Monsieur Claude LEPETIT, il a été décidé de remplacer Madame Sylvie IAFRATE par Monsieur Jean Pierre BOUVIER, Monsieur Claude LEPETIT ne sera pas remplacé.

La suite au verso...





Ensuite il a été fait part de l'appel d'offre pour la micro crèche. La société Kalin Matin a été retenue. C'est une délégation de service public, signée pour 3 années, subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales. Elle ouvrira en janvier 2020 et offrira 10 places.

Dans le second temps, l'ordre du jour initial a été repris, le point principal étant la modification des statuts du SIRM qui ne concerne que la piscine et la gestion des équipements sportifs du collège Paul Fort à Montlhéry. A signaler que la CPS ne veut pas prendre en charge la compétence piscine du SIRM.

Tous les points de l'ordre du jour ont été approuvés par le Conseil Municipal.

TRAVAUX D'ETE A LA VILLE DU BOIS (SUITE)

Les chantiers se poursuivent mais parfois, peut-être un peu trop vite :

- La bande de roulement et la signalisation ont été refaites sur la route du Gros Chêne.



Photo source adhérent

Si la bande de roulement entre le rond-point de la rue du Gaizon jusqu'à la limite de Nozay apporte toute satisfaction, il est à regretter que la Communauté d'Agglomération Paris Saclay qui a la compétence de notre voirie n'ait pas prévu les écoulements d'eaux pluviales.

- La bande de roulement rue de Lunézy entre la rue du trou à terre et la rue des acacias est refaite.
- La voie des Postes entre la rue de Gaillard et la rue des Cailleboudes :

Les chantiers de construction étant terminés, la voirie ayant supporté le passage des camions, cette partie de rue devenait une urgence. Les travaux ont commencé, mais attention à vos pneus si vous passez par cette rue, normalement fermée à la circulation, les bouches d'égout et les commandes des conduites d'eau potable dépassent de la chaussée. Soyez vigilants et prudents. Sur la photo on voit l'ébauche du passage piéton.



Photo source G TESSIER



- Un nouveau stop route de Nozay :



Photo source G TESSIER

Cette rue très fréquentée aux heures de pointes et dans les périodes d'accessibilités à la nouvelle école de l'ISC nécessite réellement une sécurisation pour les piétons et cycliste. Après celui du chemin du Plateau, celui de la rue des Sablons est mis en place. C'était une demande de BVVB en décembre 2018. Nous avons également soulevé la mise en sécurité des enfants au niveau de l'entrée de la nouvelle école. Un feu tricolore comme à l'école des Renondaines a été demandé.

ASSISES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITES LE 24/09/2019

Ces assises regroupaient 400 personnes environ, des collectivités territoriales, des associations, des élus de l'Ile-de-France. Elles ont été introduites par Monsieur Laurent PROBST, Directeur Général d'Ile-de-France Mobilités.

3 sessions d'échanges autour de « bonnes pratiques » se sont déroulées de 14h15 à 16h10. Chaque séquence reprenait 31 thèmes, et il suffisait aux participants de choisir le thème.

Monsieur Gérard TESSIER a participé aux séquences suivantes :

- Rôles d'IDFM et des collectivités dans la mise en place d'aménagements de voirie en faveur des bus.
- Efficacité acoustique des revêtements de chaussée anti-bruit.
- Généralisation de la vitesse à 30km/h sur les voiries communales.



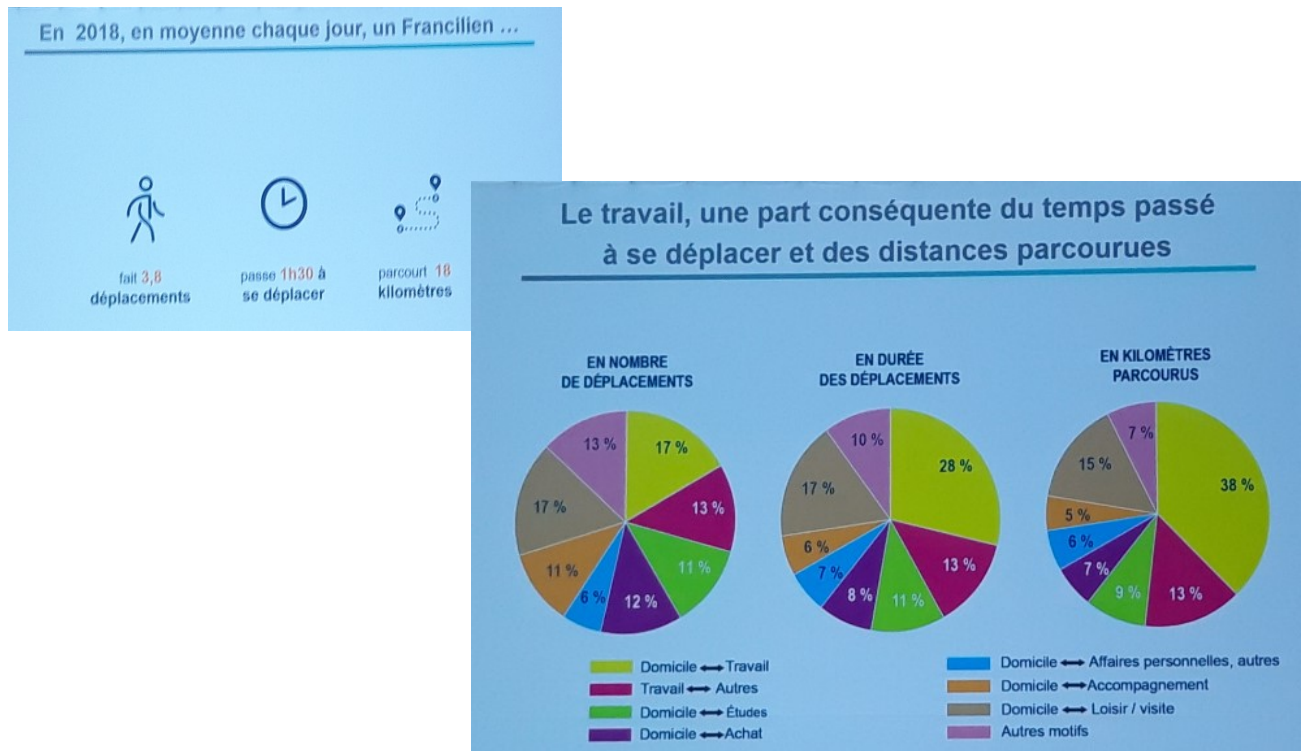


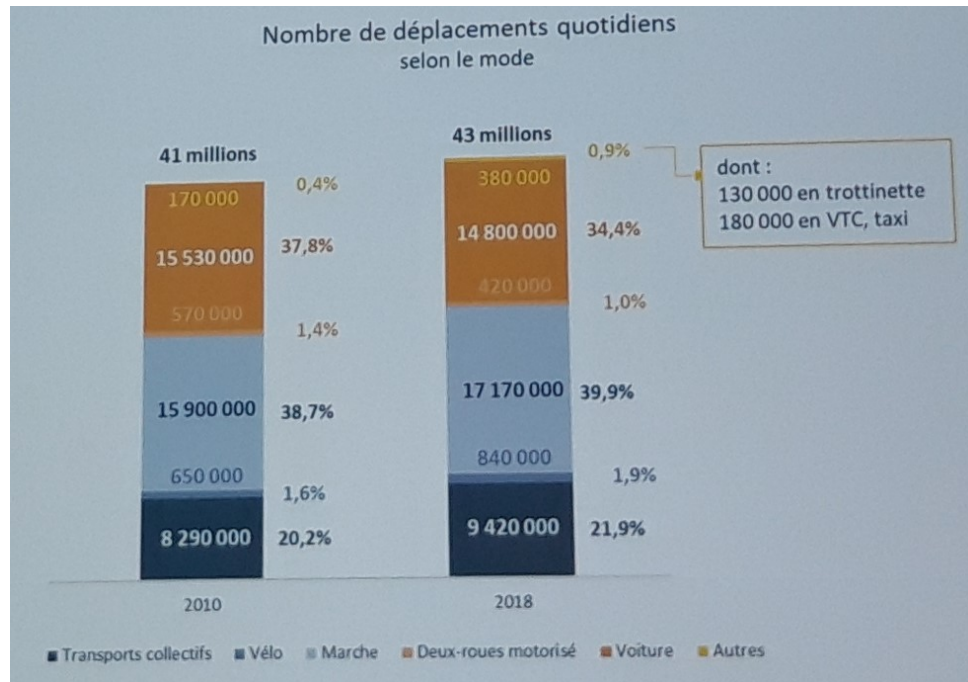
Cette première séquence était animée par Monsieur Romain PERINET, chargé de projet pour la performance des bus à IDF Mobilités. Monsieur Gérard TESSIER est intervenu en présentant le projet de TCSP sur la RN 20. Il se trouve que Monsieur Romain PERINET a travaillé sur ce sujet. Hélas, les temps d'interventions sont minutés. Monsieur Gérard TESSIER a récupéré les coordonnées de ce chef de projet afin de lui adresser un courrier pour avoir plus de renseignements sur le renouveau de ce projet.

La seconde session était animée par Monsieur Carlos RIBEIRO, chef de projet « Bruit des transports » à BRUTTPARIF. Il a présenté toutes les améliorations apportées par les nouveaux revêtements. Monsieur Gérard TESSIER a demandé qu'elles étaient les procédures pour obtenir une mesure de bruit sur notre RN 20, celle-ci étant impactée bien sûr par le trafic routier, mais également par le trafic aérien d'Orly et par vent d'est, la ligne de chemin de fer utilisée par les RER, les trains de grandes lignes et le trafic de marchandises. En réponse à cette question, toute personne peut demander une mesure de bruit, à titre personnel, au nom d'une association ou d'une collectivité territoriale. Monsieur Gérard TESSIER a récupéré les coordonnées de ce chef de projet et adressera un courrier pour demander une station sur la RN 20 pour relever les mesures de bruit.

La troisième séquence était animée par un agent de la commune de Bondy qui a mis en place la zone 30 sur toute sa commune. Monsieur Gérard TESSIER a fait remarquer que cette commune est vraiment urbaine, qu'elle n'a pas la complexité de notre environnement, et surtout que les modes de mobilités sont très bien partagés sur les grands axes, permettant aux voitures, bus, vélos et piétons de circuler en sécurité, ce qui n'est pas le cas dans notre commune, laquelle subit le transit de la RN 20, laquelle n'a pas les voiries adaptées pour permettre de mixer toutes les mobilités. Mais il était intéressant de comprendre les mesures prises par Bondy.

En conclusion, Monsieur Grégoire DE LASTEYRIE, maire de Palaiseau et Conseiller Régional a présenté une synthèse de cet après-midi avec les principaux tableaux repris ci-dessous.





Source photos G TESSIER

Les trophées de la mobilité ont été remis à 6 lauréats et ces assises se sont terminées par un buffet.

STATIONNEMENT EN FACE DE LA MAIRIE

La Police Municipale est pleine d'allant pour verbaliser les automobilistes qui oublient leur disque ou ne le change pas à la fin de la durée autorisée. C'est peut-être pour cela que le parking est plus souvent accessible aux personnes qui viennent en Mairie, à la Poste ou dans les commerces du Centre-Ville.

Rappel important, le stationnement en zone bleue est limité à 1h30.

Il faut espérer que notre Police Municipale s'activera sur l'ensemble de la commune pour verbaliser les automobilistes qui « abandonnent » leur véhicule pour être au plus proche de leur destination ou qui se garent sans respecter les règles du code de la route.